



« L'hôpital public abandonne plusieurs centaines de patients qui frappent à ses portes » (Communiqué)

Émis par : [NAM](#)

14/07/2015



LES 'CHÉLATIONS' PERMETTENT DE REPÉRER ET DE SOIGNER LES INTOXICATIONS AUX MÉTAUX LOURDS. DEPUIS QUE LE CHR D'ORLÉANS PROPOSAIT CES THÉRAPIES, DE TRÈS NOMBREUX MALADES ÉTAIENT DANS L'ATTENTE D'UNE PRISE EN CHARGE. MAIS AU LIEU DE LEUR VENIR EN AIDE, L'HÔPITAL RENONCE BRUTALEMENT À LES SOIGNER...

Le 1er février dernier, dans le documentaire *Alerte au Mercure* [1], le Dr Marie-Christine Boutrais expliquait comment elle diagnostique et soigne, au Centre Hospitalier Régional (CHR) d'Orléans, des intoxications chroniques aux métaux lourds grâce à des 'chélations' : on injecte chez le patient des 'chélateurs', c'est-à-dire des molécules qui se lient fortement aux métaux (mercure, plomb, cadmium, arsenic, etc.) stockés dans les organes, afin de les 'neutraliser' et de permettre aux malades de les éliminer par les selles et les urines.

Ces chélateurs disposent en France d'une autorisation de mise sur le marché (AMM) hospitalière, mais ils ne sont habituellement utilisés qu'en cas d'intoxication aiguë. La particularité de la démarche du Dr Boutrais est de proposer, lorsqu'un patient souffre de symptômes généraux dont les examens classiques n'ont pu identifier la cause, un 'test de mobilisation' qui permet de vérifier l'imprégnation métallique ; si ce test s'avère positif,



l'intoxication chronique est traitée avec les chélateurs.

« En réalité, explique le Délégué Général de Non Au Mercure (NAM) Geoffrey Begon, d'autres médecins en France pratiquent ce type de soins. Mais par crainte de l'Ordre des médecins, ils ont dû se réfugier dans une semi clandestinité. Résultat : non seulement ces soins sont à la charge du patient – ce qui éloigne les plus pauvres de toute espérance de prise en charge – mais leur sécurité ne peut pas être assurée de façon optimale. »

À l'hôpital d'Orléans, les frais sont supportés par la collectivité et la thérapie bénéficie d'un encadrement hospitalier, extrêmement rassurant. Aussi, depuis février, les demandes explosent : plusieurs centaines de patients sont dans l'attente d'une prise en charge !

Mais voici que les centres anti-poisons, qui ont toujours rejeté l'hypothèse des intoxications chroniques, entament une campagne de diffamation. Ainsi, le 4 juin, le Dr Mathieu Glaizal intervient lors de la 5ème journée de Toxicologie et Médecine d'Urgence sur le thème : *Dosages urinaires post-chélation des métaux lourds et pseudoscience : il faut agir* [2] ! Sur la base de 3 témoignages de patients ayant réalisé des chélations pour mesurer leur imprégnation en mercure [3], le médecin s'inquiète de « l'existence d'une population de malades mal pris en charge », mais surtout du « ciblage mercantile dont ils sont l'objet », qu'il qualifie « d'abus de faiblesse » et « d'escroquerie en bande organisée ».

Est-ce le contrecoup de cette communication ? Quelques jours après, l'association NAM reçoit les premiers signalements selon lesquels l'hôpital d'Orléans mettrait fin aux chélations. Une rumeur bientôt confirmée par la direction de l'hôpital.

Marie Grosman, conseillère scientifique de NAM, dénonce une série de décisions contraires à l'intérêt des patients : « Voilà un centre antipoison qui s'insurge contre une « pseudoscience », le dosage de mercure urinaire post-chélation. Que ne fustige-t-il pas le dogme, farouchement défendu depuis des années par les instances dentaires, d'un mercure toxique partout sauf lorsqu'il vient obturer les dents ! Voilà bien le véritable scandale. Et si la population française est en Europe la plus contaminée par ce redoutable toxique, elle le doit aussi à la complicité des centres antipoison, qui depuis des années rejettent a priori l'hypothèse d'une intoxication due à l'absorption de mercure issu des amalgames et refusent de prendre en compte ce type d'analyses, allant jusqu'à conseiller aux malades une prise en charge psychiatrique.

« Et voilà un hôpital qui devant cette grossière accusation de pseudoscience se hâte de tout arrêter, décevant les espoirs considérables qu'il avait nourris. Une attitude scientifique aurait été, au contraire, de faire progresser les connaissances, en vérifiant la reproductibilité des tests de mobilisation réalisés avec le DMSA ; de mettre en place une étude en double aveugle permettant d'évaluer l'efficacité de ces thérapies. Hélas, c'est le choix de l'ignorance qui l'a emporté, laissant de très nombreux malades dans le désarroi. »

On peut difficilement faire abstraction du contexte : dernièrement, l'Agence du médicament (ANSM) réaffirmait qu'il serait impossible de s'intoxiquer avec le mercure des amalgames. Voilà plus de 15 ans que NAM avance le contraire : avec la fermeture de ce service, il devient effectivement impossible de trancher.

Contact presse :

Geoffrey Begon

namd.asso@gmail.com – 06 52 58 46 06